



Compte-rendu

Comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise



26 avril 2024 – en préfecture de l'Oise, Beauvais

PARTICIPANTS

La liste des participants est précisée en annexe de ce document.

PROPOS INTRODUCTIFS

M. WITT, directeur de la DDT de l'Oise, excuse Madame la Préfète qui devait être présente mais qui a eu dû se rendre à une visite ministérielle. Il précise que Madame la Préfète accorde une grande importance à la réussite de ce projet et rappelle que Madame la Préfète assure la mission de coordination de ce Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) programme couvrant une partie des départements de l'Oise, de l'Aisne et du Val d'Oise. Il réaffirme également la **forte implication de l'Etat dans cette démarche et salue l'accompagnement de l'Entente Oise-Aisne**, son travail et sa mobilisation. Il rappelle que se réunir collégialement régulièrement est important ; le dernier COPIL ayant eu lieu en mars 2021. Il souligne l'importance de continuer d'améliorer les synergies entre les différents acteurs notamment lors de l'étape suivante qui est le PAPI complet.

M. SEIMBILLE, président de l'Entente Oise-Aisne, adresse ses remerciements à la préfecture de l'Oise pour son accueil et se réjouit du nombre de participants avec près de 70 personnes présentes ou en visioconférence ; cela montre **l'intérêt et l'implication des acteurs autour de ce programme**. Il rappelle le contexte et l'historique de la construction de cette démarche opérationnelle depuis la mise en place de la Directive Inondation et l'établissement des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI). En effet l'Entente avait été missionnée pour l'élaboration des SLGRI sur les 4 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) de la vallée de l'Oise, et a donc été volontaire pour porter ce PAPI.

En tant qu'EPTB, l'Entente est la structure la plus adéquate à l'échelle du bassin pour en assurer l'animation, la coordination et la concertation entre acteurs. Il rappelle le périmètre du PAPI portant sur 17 EPCI, plus de 100 communes exposées aux crues sur les 3 départements de l'Oise, de l'Aisne et du Val-d'Oise et 2 régions celles des Hauts-de-France et de l'Île-de-France. Il salue le travail de concertation qui a été effectué notamment avec les gestionnaires de réseaux.

Il rappelle enfin le calendrier : le PAPI complet sera lancé courant 2025 et s'inscrira dans la continuité de la dynamique engagée. Il ajoute que les stratégies développées pour réduire le risque inondation doivent évoluer en fonction des enjeux. Il se réjouit enfin de ce point d'étape qui permet un échange pour coconstruire ce futur programme.

PRESENTATION DU BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Un support de présentation a été envoyé aux participants ; en accès par téléchargement sur le site de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au PAPI => oise-aisne.net/activités/papidi-vallee-oise

Dans un premier temps, M. PARIS présente un panorama du PAPI en rappelant le contexte, l'historique de sa construction, le périmètre, les collectivités inscrites et la stratégie qu'il porte.

Un **bilan du PAPI d'intention est proposé** sous forme de vision synoptique de l'avancement des opérations inscrites au programme et un bilan financier sur la période 2020-2024 : 65% des actions sont en cours ou terminées sur l'ensemble des axes de travail, ce qui représente plus de **4,4 M€ de dépenses engagées** (soit 70% du montant initial) avec près de 65% d'aides publiques.

Il précise que la dynamique engagée se poursuit avec la **construction du prochain programme dit PAPI complet**, à l'horizon 2025 et que des maîtrises d'ouvrages peuvent émerger afin de porter des opérations (études, travaux, actions spécifiques).

Il explique que le PAPI s'inscrit dans un **cadre partenarial proposé par l'Etat** pour des actions entreprises par plusieurs acteurs avec une complémentarité d'actions. Il détaille ensuite la démarche qui comprend le PAPI d'intention (études) avec la construction d'un réseau d'acteurs pour la réalisation du PAPI complet (études & travaux) qui va s'étaler sur 6 ans.

Il explique que la présentation se décline en 7 axes et propose aux participants un temps d'échanges à la fin de chaque axe présenté.

Axe 0 : Animation – pilotage & coordination

M. PARIS précise le rôle de l'Entente Oise-Aisne dans ses **missions d'animation, de coordination, de planification et de suivi des actions du programme**. L'Entente assure des échanges réguliers avec les différents maîtres d'ouvrages et les financeurs des opérations. Il rappelle également la mobilisation des acteurs des territoires (élus & services) au travers des instances techniques mises en place dans le cadre du PAPI : groupes de travail thématiques, réunions bilatérales, commissions hydrographiques, etc.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Cet axe regroupe des actions relatives à l'amélioration, la capitalisation des connaissances sur les aléas inondations & leurs conséquences ; à la sensibilisation, la formation et l'accompagnement de tous les publics (élus, techniciens, populations) pour mieux se préparer face au risque inondation.

- ⇒ Les démarches (études, diagnostics, développement d'outils, production d'informations et de données, outils de communication et de sensibilisation) portées par l'Entente sont synthétisées et présentées dans le support de présentation.

M. FILIOR (DREAL Hauts-de-France) salue la qualité du travail effectué par l'Entente sur le PAPI. Il s'interroge sur l'articulation entre **la plateforme d'aide à la gestion de crise « crues / inondations »** que va prochainement proposer l'Entente, et l'outil de prévision des crues (Vigicrues).

Mme ANDRE (Entente Oise-Aisne) explique que cette plateforme est en cours de création. Cet outil apportera une aide complémentaire aux collectivités notamment avec une cartographie détaillée des enjeux impactés par la crue (habitat, infrastructures...).

M. DESCHAMPS (SMOA / SDIS60) s'interroge sur l'apport de cette « nouvelle plateforme » par rapport à la plateforme SYNAPSE (Système Numérique d'Aide à la Décision pour les Situations de Crise) utilisée par les services de la préfecture qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur les situations de crise, et sur une possible connexion entre les deux plateformes pour enrichir l'information.

Mme ANDRE précise que la plateforme d'aide à la gestion de crise « crue » intégrera, dans la mesure du possible, les routes potentiellement inondées (en fonction des crues) et d'autres enjeux « bâti ». Les utilisateurs auront un accès aux zones inondées et aux enjeux impactés. Les services de l'Etat auront également accès à la plateforme.

M. CORNET (Entente Oise-Aisne) ajoute que SYNAPSE (logiciel de la sécurité civile) contient des données confidentielles, contrôlées et non accessibles par l'Entente. Ainsi une connexion entre les deux plateformes ne semble pas envisageable à ce jour. Il ajoute être en discussion avec les instances du SDIS afin de leur permettre d'accéder à la plateforme de l'Entente.

M. SEIMBILLE (Entente Oise-Aisne) précise que seul l'Etat a la prérogative de la prévision de crues. Cet outil apportera des informations complémentaires. Il ajoute également que Vigicrues souhaite étendre ses prévisions à l'ensemble des cours d'eau Français d'ici 2030, sans informations des enjeux impactés.

M. WITT (DDT 60) ajoute que **mieux connaître le territoire permet de mieux agir**.

M. PARIS (Entente Oise-Aisne) précise que l'outil permettra la **préparation et la formation des collectivités aux mesures préventives à engager lors des crues majeures**. Un accompagnement sera proposé par l'Entente pour la prise en main de la plateforme par les acteurs concernés : élus & services des collectivités, agents des services départementaux et des SDIS, également les Référents Départementaux Inondation (RDI) au sein des DDT.

Dans la perspective de l'élaboration du futur PAPI complet, M. PARIS propose un tableau synthétique des actions envisagées pour le prochain PAPI complet. Il précise que le taux d'aide de l'Etat (de 50% à 80%) est important sur ce type d'action orientée « amélioration de la connaissance et/ou de la conscience du risque inondation ».

- ⇒ **Les acteurs sont invités à se saisir de cette opportunité et à signaler à l'Entente leurs ambitions / intentions d'actions.**
- ⇒ L'Entente poursuivra ses missions d'accompagnement pour ses adhérents et déposera plusieurs actions : appui technique aux connaissances des aléas inondation et de leurs impacts ; déploiement de repères de crues, organisation d'événements et édition de supports pédagogiques, proposition de formations orientées gestion de crise ; études spécifiques ; etc.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

M. PARIS évoque l'amélioration continue des **modèles hydrauliques de prévision de crues et de simulation des inondations développés par l'Entente**. Il précise également l'installation de **7 nouvelles sondes de niveaux** sur le secteur de la confluence de l'Oise et de la Serre afin d'améliorer la surveillance et l'information en temps réel sur l'évolution des crues.

M. DEGONVILLE (CA Chauny-Tergnier-La Fère) signale que les élus ont besoin d'informations vulgarisées concernant l'avancée de la crue.

Dans la continuité des discussions concernant l'axe 1, M. FILIOR s'inquiète des informations de prévisions multiples et qui pourraient être contradictoires émanant de Vigicrues et de l'Entente avec cette nouvelle plateforme.

M. CORNET précise que la plateforme d'aide à la gestion de crise proposée par l'Entente apportera un complément aux informations émises par le Service de Prévision des Crues, notamment concernant les enjeux impactés et la possibilité de dépassement du niveau de protection des systèmes d'endiguement.

De nouveau, un **tableau synthétique des actions éligibles pour le prochain PAPI complet** est affiché. L'Entente proposera des actions d'amélioration continue et de développement de ses outils de surveillance des crues (sondes, modèles hydrauliques).

- ⇒ **Les acteurs sont invités à se saisir de cette opportunité et à signaler à l'Entente leurs ambitions / intentions d'actions.**

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

M. PARIS mentionne **l'accompagnement proposé par l'Entente auprès des collectivités dans la préparation et l'anticipation des crises « inondation »**. A ce titre, l'Entente a diffusé des atlas « inondation » et leurs impacts aux EPCI et communes de la vallée afin d'alimenter les réflexions de révision ou de consolidation de leurs plans de gestion de crise. A l'échelle départementale, l'Entente a organisé des groupes de travail avec certains services « prévision et gestion des crises » des SDIS, DDT (RDI).

M. SEIMBILLE précise que les **PCS (plans communaux de sauvegarde)** ne sont pas toujours opérationnels, spécifiquement sur le volet « crue – inondation ». Il incite les élus à indiquer des adresses e-mails génériques dans les PCS afin d'assurer la pérennité du document lors des différents changements de personnes (agents, élus). Il informe également de l'importance de la mise en place d'exercices réguliers afin que chacun puisse se mettre en situation et adapter ensuite le PCS si besoin. Il ajoute également que le PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) a vocation à assurer la coordination et la mutualisation des outils & moyens lors en gestion de crise.

M. RAFFY (Préfecture de l'Oise – bureau de la sécurité civile et gestion des crises) indique effectuer un rappel régulier aux communes afin qu'elles mettent à jour leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Il explique proposer également des exercices clé en mains mis en place par le Ministère (notamment PrépaRisk) et qu'une coordination inter préfectorale est en cours pour proposer des exercices à échéance 2025.

M. WITT ajoute que l'expertise technique de l'Entente est appréciée par les services de l'Etat, notamment en appui de la mission RDI (Réfèrent Départemental Inondation) au sein des DDT.

M. CUGNET (Chambre d'agriculture de l'Oise) s'interroge sur **l'articulation existante entre le PPRI et le PAPI**.

M. WITT indique que le **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)** est un **document de planification réglementaire de l'Etat** qui permet de cadrer le développement de l'urbanisation et l'utilisation des sols en fonction des risques d'inondation auxquels ils sont soumis. Il est constitué d'un zonage réglementaire (carte des zones exposées) adossé d'interdictions, de prescriptions spécifiques (construction, aménagement) afin de ne pas augmenter le risque, et peut fixer également des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde à mettre en œuvre par les acteurs (collectivités, particuliers, propriétaires, exploitants, etc.). **Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)** est un **outil opérationnel de contractualisation** qui permet une gestion globale du risque d'inondation en agissant sur plusieurs leviers. La vocation du PAPI est de fédérer les acteurs autour de plusieurs actions. Il permet d'avoir de la visibilité et de la cohérence sur les actions mises en œuvre à l'échelle d'un bassin de risque.

M. PARIS ajoute que le **PPRI s'inscrit dans le PAPI comme une action de réduction du risque** dont le maître d'ouvrage est l'Etat (voir axe 4).

M. CUGNET (Chambre d'agriculture de l'Oise) souhaite également avoir un point d'avancement du projet MAGEO.

M. SEIMBILLE indique que l'Entente travaille en étroite collaboration avec VNF (MAGEO) et la Société du canal Seine Nord notamment dans le cadre du projet de Longueil II. Il assure de son soutien à la profession agricole notamment avec des protocoles d'indemnisation en cas d'activation des ouvrages de l'Entente et de sur-inondation. L'Entente et VNF échangent également sur l'avancement du site de compensation hydraulique de Verneuil-en-Halatte, qui pourrait à terme être sous gestion de l'Entente.

Mme ANDRE ajoute qu'une réunion est programmée fin mai avec le Département de l'Oise dans le cadre du réaménagement foncier à effectuer pour le projet MAGEO.

Concernant le volet « alerte & gestion de crise », l'Entente poursuit l'accompagnement auprès de ses adhérents pour consolider les plans de gestion de crise des collectivités.

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

M. PARIS présente les **actions inscrites pour intégrer le risque d'inondation dans les documents de planification** de type SCOT, PLU, PLUi. Il souligne la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à l'échelle de territoire dans le cadre de la révision du SCOT du Grand Creillois (porté par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées

Bréthoises) ; et également le SCOT des Pays d'Oise et d'Halatte (porté par la CC Pays d'Oise et d'Halatte). Cet axe de travail permet notamment d'afficher les révisions (et ambitions de révision) des PPRI sur la vallée de l'Oise.

M. SEIMBILLE indique que **la prise en compte du risque naturel dans l'urbanisation est essentielle**. Il ajoute que l'intégration de ces éléments dans les nouveaux PLU est de plus en plus importante.

M. PELLET (CC Pays Noyonnais) s'inquiète de la non-gestion des eaux pluviales et leur impact sur les enjeux.

M. SEIMBILLE souligne que des aides financières sont prévues dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En fin de section 4 de la présentation, un **tableau synthétique des actions éligibles pour le prochain PAPI complet** est affiché. L'Entente inscrira une action d'appui technique & de conseil auprès des collectivités portant des projets d'aménagement. Il est également mentionné l'opportunité pour les porteurs de projets souhaitant prendre en compte le risque inondation d'inscrire des actions finançables par les aides de l'Etat.

M. ALEXANDRE (CC des Deux Vallées) souhaite positionner une étude spécifique à la prise en compte du risque d'inondation dans la perspective d'une révision du SCOT et/ou PLU(i).

- ⇒ **Les acteurs sont invités à se saisir de cette opportunité et à signaler à l'Entente leurs ambitions / intentions d'actions.**

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

M. PARIS décrit les principales **démarches lancées pour la réduction de la vulnérabilité** afin de protéger, sécuriser et/ou adapter les bâtiments face aux inondations. En premier lieu, il est mentionné le **dispositif « Inond'action »** de l'Entente ([Les travaux - Inond'ACTION \(inondaction.net\)](https://www.inondaction.net)) visant l'accompagnement technique et financier au travers d'un diagnostic puis de travaux de protection des logements, des (petites) entreprises et des établissements publics. Lancé fin 2021, le dispositif Inond'action a conduit à la protection de 25 logements pour un montant de 150 000 € de travaux financés à 80% par l'Entente.

Concernant les entreprises, l'Entente et l'association « RESILIANCES » proposent, dans le cadre d'une expérimentation, des audits « risque inondation » afin d'évaluer les capacités et le niveau de préparation des entreprises face aux crues majeures. A ce stade, la CC Pays d'Oise et d'Halatte, l'Agglomération Creil Sud Oise et la CC du Haut Val d'Oise font partie de l'expérimentation.

M. SEIMBILLE explique que des réunions publiques sont régulièrement organisées dans les communes pour présenter le dispositif Inond'action développé par l'Entente et invite les élus qui le souhaitent à en organiser. Il explique aussi que l'Entente est en train d'effectuer un **important travail avec les opérateurs de réseaux électriques** pour abonder le diagnostic de vulnérabilité de la vallée.

M. FILIOR indique qu'agir sur la prévention est nécessaire pour réduire la vulnérabilité. Il salue l'efficacité du dispositif Inond'action. Il ajoute qu'il est important que les maires s'impliquent afin de relayer le message aux administrés. Il cite notamment l'engouement de demandes de diagnostics de vulnérabilité dans le Nord et le Pas-de-Calais à la suite des inondations de l'hiver 2023-2024.

De nouveau, un **tableau synthétique des actions éligibles pour le prochain PAPI complet** est affiché avec les aides de l'Etat envisageables (de 50 à 80%).

- ⇒ L'Entente poursuivra ses campagnes de diagnostics « Inond'action » et l'accompagnement aux travaux chez les particuliers, les (petites) entreprises et les établissements publics.
- ⇒ Les collectivités non-membres de l'Entente peuvent se tourner vers des actions de diagnostics et de travaux sur les biens exposés, et pourront bénéficier d'aides de l'Etat.
- ⇒ Les gestionnaires de réseaux (eau – électricité – routes) peuvent également s'engager dans des études spécifiques visant la réduction de la vulnérabilité de leurs équipements / infrastructures.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

M. PARIS présente l'axe 6 relatif aux **actions sur l'atténuation et la régulation des aléas inondation (crues & ruissellements)**. Cet axe contient les études de maîtrise d'œuvre relatives au **projet d'écrêtement des crues dit « Longueil II »** qui consiste en la création de deux casiers alimentés par pompage en cas de forte crue. Un état d'avancement des études est évoqué. Le partenariat financier entre l'Etat, l'Europe, les régions Hauts-de-France et Grand-Est ainsi que VNF, et bien évidemment les Départements et les EPCI membres de l'Entente est salué. Les études de maîtrises d'œuvre et le volet concertation avancent en parallèle, et des réunions/comités sont tenues pour informer les parties prenantes.

M. SEIMBILLE souligne l'importance d'aménager des ouvrages afin de réduire les dommages potentiels et agir pour la prévention.

M. DESCHAMPS s'interroge sur la possibilité d'étudier, en collaboration avec l'Entente, la récupération de l'eau des casiers de Longueil. Il évoque un besoin d'environ 6 millions de m³ d'eau pour l'agriculture sur le secteur de l'Aronde.

M. CORNET indique que l'Entente participe aux **discussions dans le cadre du PTGE de l'Aronde** (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau). Il explique cependant que l'Entente n'est pas propriétaire des casiers de Longueil et que des usages existent sur les étangs (pêche, loisirs...). D'autre part, la vallée étant poreuse, le site est perméable et l'eau ne peut être stockée longtemps (plusieurs mois).

M. SEIMBILLE ajoute que si des solutions communes peuvent être trouvées, l'Entente est prête à discuter.

M. PARIS poursuit avec la présentation de **l'étude de faisabilité sur la reconquête des zones d'expansion des crues** à l'échelle du bassin de l'Oise. Ensuite sur la commune d'Appilly, les solutions mises en œuvre depuis les crues marquantes de 2020-2021 sont synthétisées : une maîtrise d'œuvre est lancée pour la création d'un système d'endiguement et d'une vanne de décharge afin de protéger le village.

M. SAMAIN (Chambre de commerce et d'industrie Oise) souhaite avoir des informations concernant le système d'endiguement prévu à Appilly à proximité de l'entreprise FRAMIMEX.

M. CORNET précise que le système d'endiguement prévu permettra de protéger l'entreprise ainsi que les habitations du village.

M. COMPERE (Chambre d'agriculture de l'Aisne) s'interroge sur **les causes liées à la lenteur de la décrue actuelle (hiver 2023-2024)**.

Mme ANDRE explique que cet hiver et ce début de printemps sont caractérisés par des pluies continues sur l'amont du bassin. Les sols sont saturés et l'eau ne pénètre pas. Des débordements sont constatés notamment sur les secteurs de la Serre et sur le secteur Oise moyenne.

Mme LIARD (Chambre d'agriculture de l'Oise) s'interroge sur l'impact du projet MAGEO et en particulier sur l'érosion des berges due à la navigation.

M. RIBEIN (VNF) explique que VNF travaille à l'échelle des deux départements (Oise et Val d'Oise) concernant le risque de dégradation des berges.

M. PARIS affiche les potentielles opérations éligibles au PAPI complet. **L'Entente compte inscrire les travaux relatifs au projet de « Longueil II » ; et d'autres travaux en fonction du degré de maturité des études.**

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

M. ALEXANDRE (CC des Deux Vallées) s'interroge sur la possibilité de financement du renouvellement des études de danger pour la mise en conformité des systèmes d'endiguement.

M. PARIS confirme cette possibilité et invite les Gemapiens à faire remonter ce type d'action.

Dans la perspective du PAPI complet, les opérations sur les systèmes d'endiguement (études et travaux) seraient éligibles à des financements de l'Etat.

ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU PAPI COMPLET

M. PARIS explique ensuite le processus d'élaboration du PAPI complet.

Il précise le calendrier et **invite les collectivités à faire connaître à l'Entente leurs potentielles actions avant fin octobre 2024.**

Le dossier qui sera déposé pour la labellisation du PAPI complet devra comporter des fiches-actions précisant entre autres l'objectif de l'action, le maître d'ouvrage et le plan de financement prévisionnel.

Un modèle de « fiche action » est présenté afin que les potentiels maîtres d'ouvrage s'en saisissent.

CONCLUSION

M. SEIMBILLE remercie tous les partenaires et les financeurs. Il rappelle que le PAPI est un programme qui s'étale sur de nombreuses années et quelquefois plusieurs mandatures. Il invite les acteurs actuels à effectuer un passage de témoins, si besoin.

M. WITT remercie l'Entente pour cette présentation. Il rappelle que le partenariat entre les différents acteurs est essentiel avec une gouvernance multiple. Il conclut en invitant chaque structure qui peut être porteuse de projets à réfléchir à des actions potentielles qui pourraient intégrer le futur PAPI complet.

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom, prénom	Organisme, fonction
SEIMBILLE Gérard	Président de l'Entente Oise-Aisne et délégué pour la CA Cergy Pontoise
PELEGRIN Carine	Conseillère régionale Ile-de-France (visio)
BORGEOO Martine	Vice-présidente Conseil départemental de l'Oise (visio)
SELLIER Gilles	Vice-président Conseil départemental de l'Oise
IGNASZAK Dominique	Président CA Chauny Tergnier La Fère (visio)
GALLIEGUE Raymond	Vice-président Agglomération Creil Sud Oise (visio)
BOUCHEZ Joël	1 ^{er} Vice-président CC Haut Val d'Oise
ANTY Olivier	Vice-président CC Haut Val d'Oise
DEGONVILLE Luc	Vice-président CA Chauny Tergnier la Fère (visio)
WARLOUZET Eric	Vice-président CC Pays Oise et Halatte (visio)
TASSIN Jackie	Vice-président CC Deux vallées
COMPERE Hubert	Vice-président CC Pays de la Serre – Chambre d'agriculture Aisne (visio)
DOLLE Nathalie	Chambre de Commerce et d'Industrie Aisne, membre titulaire (visio)
VANDEBURIE Jean-Louis	Président du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain
CUGNET Alain	FDSEA 60 – Canton de Compiègne
WITT David	Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT 60)
RAFFY Guillaume	Préfecture de l'Oise – Chef du bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises
RANCON Angéline	Préfecture de l'Oise – Adjointe chef bureau de la sécurité civile et de la gestion des crises
DUFRESNOY Marc	DDT 60 – Responsable Service Aménagement, Urbanisme & Energie
CUVELLIER Mathilde	DDT 60 – Responsable bureau prévention des risques (visio)
BELLETT Elodie	DDT 60 – bureau prévention des risques
SACAZE Elodie	DDT 60 – bureau prévention des risques
MENILLET Paul-Henri	DDT 02 – Chef d'unité prévention des risques
JAGU Violaine	DDT 95 – chargée de mission inondation (visio)
GONCALVES Dominique	DDT 95 – service risques & prévention (visio)
FILIOR François	DREAL Hauts-de-France - Pôle Risques Naturels (visio)
CARRAT Esther	DREAL Hauts-de-France – Pôle Risques Naturels (visio)
TOMMASI Virginie	Région Hauts-de-France - Direction Eau et biodiversité
ROUSSET Delphine	Région Grand Est – cheffe de pôle eau & résilience (visio)
BAUDET Véronique	Région Grand Est – chargée de mission eaux, bassins Oise-Aisne (visio)
BOSSIER Lyonel	Département de l'Oise, Directeur général adjoint service Aménagement Durable, Environnement et Mobilité
BRAECKELAERE Estelle	Département de l'Oise, Chef de service Eau assainissement et rivières
FOURNEL Line	Département du Val d'Oise, Responsable service Eau et assainissement (visio)
FLEURY Marielle	Département du Val d'Oise – Cheffe service appui aux territoires (visio)
LAMBERT Christine	CA Cergy-Pontoise, responsable eaux & milieux aquatiques
PHILIPPE Marine	CA Chauny Tergnier la Fère – responsable cycle de l'eau (visio)

JAMIN Xavier	Agglomération Creil Sud Oise – grand cycle de l'eau (visio)
GABRIEL Marie-Hélène	Agglomération Région Compiègne – eau potable (visio)
ALEXANDRE Hugues	CC Deux vallées – service environnement & eau
GABRIEL Maxime	CC Lisières Oise – service environnement & assainissement (visio)
PELLET Marc	CC Pays noyonnais – service environnement (visio)
GORCZYKA Sylvain	CC Pays Oise et Halatte – Directeur aménagement & projets (visio)
COLLINET Denis	Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain - Directeur
DESCHAMPS Sébastien	Syndicat Mixte Oise Aronde - Directeur
RENAUT Delphine	Syndicat Mixte Oise moyenne – Chargée de mission SAGE
LAVALLARD Sylvie	Ville de Chauny – Directrice des services techniques (visio)
BRISSE Dorian	Ville de Creil - Conseiller de Prévention (visio)
FALCONNET Madisone	Agence de l'Eau Seine-Normandie – services milieux aquatiques et zones humides
GOSNET Yannick	SDIS 60
GRELET Ronan	SDIS 95 – Commandant, chef service
SAMAIN Vincent	Services Chambre de Commerce et d'Industrie Oise
LIARD Judith	Services Chambre d'agriculture Oise
DOYEN Marlène	Services Chambre métiers et Artisanat Val d'Oise (visio)
LEMOINE Cyril	Services Chambre d'agriculture Aisne (visio)
RIBEIN Guillaume	VNF - Directeur territorial adjoint bassin Seine Loire aval
PERROT Cédric	SICAE Oise – directeur adjoint (visio)
MAURICE Thibault	SICAE Oise – chef division Etudes Générales (visio)
HERMANT Guillaume	SICAE Oise – chargé études réseaux (visio)
BONNET Mathilde	RTE – Responsable Maintenance Réseaux (visio)
ONIMUS Patrick	SEZEO 60 – Directeur (visio)
FAYTRE Ludovic	Institut Paris Région – référent risques majeurs – aménagement (visio)
PINEAU Jean-Philippe	Association ROSO (visio)
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne - Directeur des services (visio)
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne – Directrice appui aux territoires
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne – responsable relations publiques
PARIS François	Entente Oise-Aisne – animateur PAPI
DEBIEVE Marco	Entente Oise-Aisne – modélisation & anticipation de la crise (visio)
POIX Véronique	Entente Oise-Aisne – responsable communication (visio)
FOUILLART Virginie	Entente Oise-Aisne – Directrice des ouvrages & de l'exploitation (visio)